

AVIS PUBLIC



MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- Lors de la séance ordinaire du 27 septembre 2023, les membres du conseil ont adopté une résolution afin de modifier le jour auquel devait se tenir la séance ordinaire du **2 octobre 2023**, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*; et
- La séance ordinaire du conseil qui devait se tenir le lundi **2 octobre 2023**, se tiendra plutôt le lundi **16 octobre 2023**, à la même heure.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 28 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Signé)

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier